



AFFCE

Association des Françaises et Français des Institutions
communautaires et européennes

Convention de partenariat

entre

**L'Association des Françaises et des Français des Institutions
Communautaires et Européennes
et
Le Souvenir Français**

Article 1 : L'Association des Françaises et des Français des Institutions Communautaires et Européennes (AFFCE), dont le siège social est situé au 289 boulevard de la République à F-59240 Dunkerque et le Souvenir Français, dont le siège social est au 20 rue Eugène Flachat à F-75017 Paris, concluent une convention de partenariat.

Article 2 : Dans le cadre de ce partenariat, chaque association s'engage.

- À participer aux initiatives mises en œuvre par l'autre partenaire. (congrès, cérémonies, initiatives pédagogiques)
- À présenter dans ses outils de communication les initiatives réalisées par l'autre partenaire.
- À favoriser les adhésions croisées pour chacun des partenaires
- À faire figurer une référence à ce partenariat sur ses principaux documents

Article 3 : L'AFFCE s'engage à participer au comité des associations partenaires du Souvenir Français lorsque ce comité sera constitué en Belgique.

Article 4 : La signature de la présente convention sera précédée de l'accord des conseils d'administrations respectifs des deux associations.

Article 5 : Un bilan de la mise en œuvre de la convention de partenariat sera effectué chaque année et sera conclu par un échange de courrier.

Article 6 : La convention de partenariat est reconductible par tacite reconduction tous les trois ans.

Article 7 : Les deux parties contractantes conviennent expressément de recourir à la procédure arbitrale pour tout litige qui pourrait survenir entre elles.

Fait à Bruxelles, le 13-10-2020

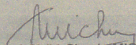
Pour le Comité de l'AFFCE
Fabrice ANDREONE

président



Fabrice Andreone

Pour le Souvenir Français
CGA (2s) Serge BARCELLINI,
président général



p.o. LCL(h) Claude MICHEL
délégué général pour la Belgique
administrateur